



Obligation aide alimentaire enfant majeur au chômage

Par **colorado**, le **02/06/2009** à **15:27**

Bonjour,

Suite divorce, l'ex mari de mon épouse peut-il être contraint par le JAF à participer à une aide financière pour leur 2 enfants âgés de 26 et 30 ans , chômeurs depuis le début de l'année 2009?

Depuis plusieurs années, seule mon épouse , mère des 2 enfants nés de son premier mariage , assure en cas de coup dur ...Mais la situation financière des 2 enfants devenant plus que délicate, elle ne pourra pas assumer très longtemps une aide permanente pour ses fils vivant chacun sous leur propre toit..

Elle travaille actuellement à temps partiel (700-800 euros/mens)

Le père des enfants (carrière à la Caisse Epargne) non retraité est actuellement en invalidité suite à état dépressif mais hérite d' une confortable situation financière..

Quant à moi je suis père de 4 enfants majeurs et j'accorde une aide financière régulière à mon dernier fils étudiant universitaire de 24 ans à Toulouse tout en ayant continué d'élever mes 2 beaux-fils de 1995 à 2001...

Quelle solution pour mon épouse et notre couple pour engager la responsabilité du père?
MERCI

Par **Marion2**, le **02/06/2009** à **17:56**

Bonjour,

Il faudrait que les enfants saisissent en courrier recomandé AR le Juge aux Affaires

Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance et demande un aide financière de la part de leur père.

Recherchent-ils assidûment un travail ? La décision du Juge dépendra également de cet élément.

Cordialement.